



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions

Propositions en vue d'une réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'AMF

Considérations générales

1. Depuis le 1^{er} janvier 2005, c'est-à-dire depuis la fin de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) et de l'Accord multifibres (AMF), le secteur des textiles et des vêtements connaît une révolution mondiale. Après quarante ans de restrictions imposées sous forme de quotas, le secteur a été intégré dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cette libéralisation des échanges suscite de profondes incertitudes parmi les entreprises, les travailleurs et les pays producteurs du monde entier. Les prévisions à cet égard sont contradictoires mais, à l'évidence, le regroupement de la production sera considérable, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Il est manifeste aussi que certains en tireront avantage et que des groupes vulnérables sont en péril. Les modifications de la production mondiale du secteur qui en résulteront toucheront des millions de travailleurs. Il faudra des mesures pour améliorer la compétitivité des entreprises du secteur, y compris par la promotion du travail décent. Des politiques et programmes de formation, de recyclage et de réorientation seront nécessaires, ainsi qu'un ensemble de mesures sociales et économiques pour les travailleurs licenciés.
2. Pour être socialement responsable dans ces nouvelles circonstances, où la concurrence internationale sera à son apogée, il faut élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées, allant de l'échelle mondiale au niveau local, auxquelles participent les gouvernements nationaux et les partenaires sociaux intéressés. L'Organisation internationale du Travail est dans une situation privilégiée pour examiner, discuter et faciliter le processus et veiller ainsi à une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements.

Proposition

3. Il est proposé de tenir une réunion tripartite de trois jours (24 au 26 octobre 2005) pour examiner les conséquences de la fin de l'AMF. La réunion sera financée par le budget pour

2004-05 du Secteur 4 en réorientant les priorités afin d'utiliser des ressources qui étaient prévues pour les dépenses supplémentaires au titre de programmes d'action et de suivi sectoriel.

Objet de la réunion

4. La réunion aura pour objet d'examiner les conséquences sociales et économiques immédiates de la fin de l'AMF, ainsi que les stratégies mises en place ou en cours d'élaboration, y compris le rôle du dialogue social à cet égard, afin de faciliter l'élaboration de stratégies intégrées appropriées pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements partout dans le monde.

Participation proposée

5. Le Bureau prendra en charge les frais de dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs. D'autres participants, dont le Bureau ne prendra pas les frais en charge, seront les bienvenus. Etant donné la nécessité de coordonner les mesures prises à l'échelle nationale pour mettre en œuvre les programmes d'adaptation à la fin de l'AMF, les délégations nationales devraient avoir une composition tripartite (les participants travailleurs et employeurs étant choisis par leurs groupes respectifs) pour renforcer les résultats de la réunion et le suivi à l'échelle nationale. La réunion tirerait profit de la présence, parmi les délégués employeurs, de représentants de marques internationales et de grands distributeurs.
6. Les pays suivants ont été recensés en raison de l'importance socio-économique de leur secteur des textiles et des vêtements et, dans certains cas, de l'existence d'initiatives tripartites élaborées avec l'aide du BIT pour tenir compte de la fin de l'AMF: Bangladesh, Cambodge, Chine, République dominicaine, Etats-Unis, Haïti, Inde, Madagascar, Mexique, Maroc, Ouganda, Pakistan, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni (ou un autre pays de l'Union européenne), Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Viet Nam. Les pays invités pourraient être tirés de cette liste; d'autres pays pourraient aussi être choisis.

Résultats

7. La réunion consistera essentiellement en séances de réflexion visant à élaborer une stratégie intégrée pour faire face aux conséquences de la fin de l'AMF, en matière sociale et de travail, et pour promouvoir une mondialisation juste dans ces domaines; améliorer la productivité et la compétitivité dans le secteur des textiles et des vêtements par la promotion du travail décent; rechercher et comparer les meilleures méthodes dans le secteur des textiles et des vêtements; et collecter et diffuser des informations sur les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne les travailleuses, en matière de formation et de reconversion mais aussi dans le cadre des politiques de restructuration et de redéploiement. On s'intéressera en particulier aux rôles respectifs de l'OIT, des gouvernements nationaux, du secteur des textiles et des vêtements dans les pays producteurs, des marques et des distributeurs internationaux, et enfin des consommateurs, pour promouvoir une mondialisation juste.
8. Les conclusions des discussions seront résumées oralement par le président de la réunion puis diffusées sous forme écrite immédiatement à la fin de la réunion.

Résultats de la réunion au regard de certains objectifs opérationnels

9. Les résultats escomptés au regard de certains objectifs opérationnels sont les suivants:

1a) Principes et droits fondamentaux au travail – Les Etats Membres de l’OIT donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l’élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l’emploi et la profession.

2a) Appui à la politique de l’emploi – Les mandants de l’OIT sont mieux équipés pour analyser l’évolution de l’emploi et du marché du travail à l’échelle nationale et mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d’un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes.

2b) Connaissances, compétences et employabilité – Les mandants de l’OIT investissent davantage dans la formation et l’amélioration des compétences afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable.

3b) Protection des travailleurs – Les mandants de l’OIT se focalisent sur l’adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé au travail ainsi que les conditions de travail.

4a) Partenaires sociaux – La représentation, les services et l’influence des partenaires sociaux sont renforcés.

4b) Gouvernements et institutions de dialogue social – Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue sont renforcés et utilisés.

Egalité entre hommes et femmes – Les mandants de l’OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l’égalité entre hommes et femmes dans le secteur des textiles et des vêtements.

Une approche intégrée du travail décent – Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

10. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d’administration qu’une réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l’AMF se tienne au cours du second semestre de 2005.*

Genève, le 11 mars 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 10.